



## COMMISSION DES ARBITRES

### PROCÈS-VERBAL

### N°25

---

**Réunion du :** Mardi 31 Mai 2022 & Mardi 7 Juin 2022

**À :** 17h00

---

**Présidence :** M. AMZALLAG Simon

---

**Présents :** MM. OURS Sébastien, FAURE Noël, DARINI Jean-Paul

---

**Excusé(s) :**

---

**Non - Excusé(s) :**

---

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



## INFORMATIONS

**Renouvellement des licences Arbitres 2022-2023** : Les Arbitres sont invités à renouveler leur licence Arbitre à partir du 8 juin 2022 auprès de leur club, ou auprès du District pour les indépendants.

**La demande de licence est effectuée en dématérialisation (obligatoire).** Vous recevrez un mail pour valider votre licence.

**Dossiers médicaux 2022-2023** : Chaque Arbitre est invité à suivre les démarches suivantes selon son âge. Le dossier médical est **obligatoire**. L'absence du dossier médical empêche l'Arbitre d'être désigné sur des matchs.

**Le 01/07/2022, vous avez :**

**Moins de 18 ans :**

Complétez le [QS Sport – Mineur](#).

Si vous avez répondu « Non » à toutes les questions de ce QS Sport : conservez le document (ne pas le renvoyer). Lors du formulaire de demande de licence en ligne reçu par mail : répondez « Non » à la question correspondante à la partie médicale.

Si vous avez répondu « Oui » à une question : complétez le [Dossier Médical Arbitre \(DMA\)](#) et renvoyez-le scanné à l'adresse : [cda@alpes.fff.fr](mailto:cda@alpes.fff.fr)

**Entre 18 ans inclus et 34 ans inclus :**

Si vous avez fourni ce [Dossier Médical Arbitre \(DMA\)](#) la saison dernière : complétez le [QS Sport – Majeur](#).

Si vous avez répondu « Non » à toutes les questions de ce QS Sport : conservez le document (ne pas le renvoyer). Lors du formulaire de demande de licence en ligne reçu par mail : répondez « Non » à la question correspondante à la partie médicale.

Si vous avez répondu « Oui » à une question : complétez le [Dossier Médical Arbitre \(DMA\)](#) et renvoyez-le scanné à l'adresse : [cda@alpes.fff.fr](mailto:cda@alpes.fff.fr)

**35 ans inclus ou plus :**

Complétez le [Dossier Médical Arbitre \(DMA\)](#) et renvoyez-le scanné à l'adresse : [cda@alpes.fff.fr](mailto:cda@alpes.fff.fr)

Les Arbitres **majeurs** ayant suivi une Formation Initiale en Arbitrage (FIA) en 2021-2022 doivent impérativement fournir un [Dossier Médical Arbitre \(DMA\)](#) accompagné d'un ECG de repos et d'une échographie cardiaque.

**Anticipez vos rendez-vous dès maintenant !**

\*\*\*\*\*



## DECISIONS

**DECISION N°40 du 31/05/2022 : Indisponibilité hors-délai :** La CDA enregistre l'indisponibilité hors-délai de l'arbitre N°1726245836. Comme précisé lors du stage de rentrée, les indisponibilités doivent être saisies au moins 10 jours avant sur le compte FFF de l'arbitre.

Par ces motifs, la CDA sanctionne cet arbitre d'un avertissement. En cas de récidive, l'arbitre sera sanctionné d'1 semaine de non-désignation.

### **DECISION N°41 du 07/06/2022 : Classement des arbitres départementaux 2021-2022**

Arbitre	Catégorie	Rang Théorie	Rang Terrain	Classement	Affectation
GERARD Christophe	AD1	2	1	1	AD1
GIRAUD David	AD1	4	3	2	AD1
LEROY Didier	AD1	7	2	3	AD1
PALMER Olivier	AD1	3	7	4	AD1
GRISONI Joel	AD1	6	6	5	AD1
FACHTALI Mustapha	AD1	9	4	6	AD1
BAUDVIN Christophe	AD1	8	5	7	AD1
AABID Mehdi	AD1	1	NC	NC	AD1
GUERFI Kamel	AD1	5	NC	NC	AD1

Les Arbitres AABID Mehdi et GUERFI Kamel, n'ayant pu être évalués lors d'une rencontre, ne sont pas classés. Les rangs obtenus à la théorie n'ont pas été comptabilisés dans l'attribution du nombre de points.

Arbitre	Catégorie	Rang Théorie	Rang Terrain	Classement	Affectation
OULHACI Sami	D1	3	3	1	D1
DELMOTTE Rémi	D1	1	5	2	D1
FAURE Patrick	D1	7	1	3	D1
EL BALGHITI Hamid	D1	6	2	4	D1
GUTIERREZ Julien	D1	4	4	5	D1
BOLELLI Frédéric	D1	2	7	6	D1
LA CARIA Grégory	D1	5	9	7	AD1
LAAMRI Driss	D1	11	6	8	D1
LAOUADI Salah	D1	9	8	9	D1
SAPONE Enzo	D1	8	11	10	D1
MAADOUR Abdelmajid	D1	10	10	11	D1

La C.D.A ayant reçu un courriel de l'Arbitre LA CARIA Grégory informant son souhait d'officier en tant qu'arbitre assistant décide de l'affecter AD1 pour la saison 2022-2023.



Arbitre	Catégorie	Rang Théorie	Rang Terrain	Classement	Affectation
MEYNIER Jean-Paul	D2	1	2	1	D1
CHABERT Jérôme	D2	5	1	2	D1
HERMINE Olivier	D2	6	3	3	D1
BOREL Michel	D2	3	6	4	D2
ILLIANO Christian	D2	7	4	5	D2
CREPIN Cyril	D2	4	7	6	D2
MAURICE Christophe	D2	8	5	7	D2
RICHAUD Fatima	D2	10	8	8	D3
RICHAUD Laurent	D2	2	NC	NC	D2
AIT EL MADANI Daoud	D2	9	NC	NC	D2
JEACOMINE Nicolas	D2	11	NC	NC	D2
SAIDI Mourad	D2	12	NC	NC	D2
MICHEL Florian	D2	13	NC	NC	D2

Les Arbitres RICHAUD Laurent, AIT EL MADANI Daoud, JEACOMINE Nicolas, SAIDI Mourad et MICHEL Florian, n'ayant pu être évalués lors d'une rencontre, ne sont pas classés. Les rangs obtenus à la théorie n'ont pas été comptabilisés dans l'attribution du nombre de points.

Arbitre	Catégorie	Rang Théorie	Rang Terrain	Classement	Affectation
DAFRE Romain	D3	4	1	1	D2
MALMAISON Serge	D3	2	3	2	D2
SMAALI Kadeffi	D3	1	7	3	D2
BODJI Pierre	D3	7	2	4	D3
RIBEIRO DE SOUSA Amelia	D3	6	6	5	D3
BENSAYAH Miguel	D3	3	9	6	D3
LAOUADI Chérif	D3	8	4	7	D3
OUCHEN Ghazi	D3	5	10	8	D3
TABICH Abdelhafid	D3	9	8	9	D3
HIS Mathieu	D3	10	NC	NC	D3
BOUNADJA Mohamed	D3	11	NC	NC	AD1
DOS SANTOS Joao	D3	12	NC	NC	D3
HUARD Isabelle	D3	13	NC	NC	D3
BAJON Sylvain	D3	14	NC	NC	D3
CHOLIN Bastien	D3	NC	5	NC	D3

Les Arbitres HIS Mathieu, BOUNADJA Mohamed, DOS SANTOS Joao, HUARD Isabelle, BAJON Sylvain, n'ayant pu être évalués lors d'une rencontre, ne sont pas classés. Les rangs obtenus à la théorie n'ont pas été comptabilisés dans l'attribution du nombre de points.

L'Arbitre CHOLIN Bastien, n'ayant pu être évalué lors des examens théoriques durant la saison compte tenu de son arrivée dans le District en Février 2022, n'est pas classé. Le rang obtenu au terrain n'a pas été comptabilisé dans l'attribution du nombre de points.



La C.D.A ayant reçu un courriel de l'Arbitre BOUNADJA Mohamed informant son souhait d'officier en tant qu'arbitre assistant décide de l'affecter AD1 pour la saison 2022-2023.

Arbitre	Catégorie	Rang Théorie	Rang Terrain	Classement	Affectation
JAUFFRET Mathis	JAD	1	-	-	JAD
EME Yann	JAD	2	-	-	D3
BARATI Moevai	JAD	3	-	-	JAD
OULHACI Ramzi	JAD	4	-	-	JAD
LAMOURE Nils	JAD	5	-	-	-
FAURE Joris	JAD	6	-	-	JAD
GUERFI Daryne	JAD	7	-	-	-
BLIGNY Alexis	JAD	8	-	-	JAD
LEDUC Enzo	JAD	9	-	-	JAD
LAFAYE Hugo	JAD	10	-	-	JAD
FERRETTI Alicia	JAD	11	-	-	JAD
KHOULI Youssef	JAD	12	-	-	JAD
SAADANE Malik	JAD	13	-	-	JAD

Tous les Arbitres JAD n'ont pas été classés au rang lors de l'évaluation terrain compte tenu que ces Arbitres sont observés sur des rencontres différentes selon le profil (âge, expérience). Le rang obtenu à la théorie permet de générer un classement théorique uniquement.

A la suite du retour positif du Pôle Observations, la C.D.A décide d'affecter l'Arbitre EME Yann en catégorie D3 pour la saison 2022-2023.

A la suite des retours négatifs du Pôle Observations, la C.D.A décide de ne pas conserver les Arbitres LAMOURE Nils et GUERFI Daryne en catégorie JAD.

Compte tenu du jeune âge de l'Arbitre GUERFI Daryne (14 ans), la C.D.A lui propose de poursuivre l'arbitrage en catégorie U13 tout en étant accompagné par la C.D.A. Selon l'évolution de l'Arbitre, la C.D.A pourra la réaffecter en catégorie JAD dans les prochaines saisons.

Arbitre	Catégorie	Affectation
AUGIER Lukas	Stagiaire	JAD
FONTENELLE Stéphane	Stagiaire	Décision N°37
GUERFI Karim	Stagiaire	JAD
KHEDIM Djamel	Stagiaire	JAD
KHELAFIA Farouk	Stagiaire	JAD
OUCIEF Messaoud	Stagiaire	JAD
PETITJEAN Steven	Stagiaire	JAD
TARDY Hugo	Stagiaire	JAD
VIAL Henry	Stagiaire	JAD
JOSEPH Billy	Stagiaire	Stagiaire



## Affectations 2022-2023

D1	D2	D3	AD1	District JAD
BOLELLI Frédéric	AIT EL MADANI Daoud	EME Yann	AABID Mehdi	BARATI Moevai
CHABERT Jérôme	BOREL Michel	BAJON Sylvain	BAUDVIN Christophe	AUGIER Lukas
DELMOTTE Rémi	CREPIN Cyril	BENSAYAH Miguel	BOUNADJA Mohamed	BLIGNY Alexis
EL BALGHITI Hamid	DAFRE Romain	BODJI Pierre	FACHTALI Mustapha	FAURE Joris
FAURE Patrick	ILLIANO Christian	CHOLIN Bastien	GERARD Christophe	FERRETTI Alicia
GUTIERREZ Julien	JEACOMINE Nicolas	DOS SANTOS Joao	GIRAUD David	GUERFI Karim
HERMINE Olivier	MALMAISON Serge	HIS Mathieu	GRISONI Joel	JAUFFRET Mathis
LAAMRI Driss	MAURICE Christophe	HUARD Isabelle	GUERFI Kamel	KHEDIM Djamel
LAOUADI Salah	MICHEL Florian	LAOUADI Chérif	LA CARIA Grégory	KHELAIFIA Farouk
MAADOUR Abdelmajid	RICHAUD Laurent	LUCHARD David	LEROY Didier	KHOULI Youssef
MEYNIER Jean-Paul	SAIDI Mourad	OUCHEN Ghazi	PALMER Olivier	LAFAYE Hugo
OULHACI Sami	SMAALI Kadeffi	RIBEIRO DE SOUSA Amelia		LEDUC Enzo
SAPONE Enzo		RICHAUD Fatima		OUCIEF Messaoud
		TABICH Abdelhafid		OULHACI Ramzi
				PETITJEAN Steven
				SAADANE Malik
				TARDY Hugo
				VIAL Henry
<b>13</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>18</b>

Les Arbitres GONNET Romaric, DJUKIC Michel, EME Pablo, OUESLATI Anouar, GIRAUD Thomas, JOSEPH Billy, n'ayant pu être évalués, sont conservés en tant qu'Arbitre Stagiaire.

La CDA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements (D1 : 13 arbitres ; D2 : 12 arbitres) pourront être augmentés en fonction des rétrogradations de nos arbitres régionaux.

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion le mardi 14 juin 2022

